

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 23/10/2025 - 27527 - 2016 B 02784 - 820 867 901 - 1Day1Learn

# 1day1learn

Société par Actions Simplifiée au Capital Social de 12 000 € (douze mille euros)

58 Rue Pottier, 78150 Le Chesnay

Numéro RCS : 820 867 901 RCS VERSAILLES

n° de  
dépôt



n° de  
gestion

27527 23 OCT. 2025 16132784

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 Octobre 2025 portant sur l'exercice 2024

n° de

n° de  
chrono

25113589

Le 17 octobre Deux Mille Vingt Cinq à 17:00 au 58 Rue Pottier, 78150 Le Chesnay,

Les associés de la société 1day1learn, SAS au capital de 12 000 € ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le Président.

Associés présents :

- M. Vincent BOUTHORS : 3120 actions, soit 26%
- M. Olivier Dedieu 3120 actions, soit 26%
- M. Eric GABAS : 4560 actions, soit 38%
- La société Jalios, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 440 126 035 représentée par Vincent Bouthors, Président : 1 200 actions soit 10%

Monsieur Eric Gabas, préside l'assemblée en sa qualité de Président de la société.

Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 12 000 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- o Comptes annuels 2024
- o Texte des projets de résolution
- o Rapport spécial des conventions réglementées en cours

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

**1. Exercice clos le 31/12/2024**

- Approbation des comptes annuels ;
- Approbation du rapport de gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

**2. Approbation de la non-rémunération du Président pour l'exercice 2024 ;**

**3. Présentation et approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées établies avant le 31/12/2024**

**4. Pouvoir pour formalités**

**5. Questions diverses.**

Puis la discussion est déclarée ouverte.

**PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes de la société sur l'exercice **2024**
- du rapport de gestion associé

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice

→ L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12 000 voix "Pour" sur 12 000.

**DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 20 864 € au compte Report à nouveau.

**Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a **PAS** été procédé à une distribution de dividendes au titre de l'exercice précédent.

→ L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12 000 voix "Pour" sur 12 000.



**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide de reconduire les dispositions actuelles des statuts de la société et de n'octroyer AUCUNE rémunération pour l'exercice 2024 à Eric GABAS pour son rôle de Président et dirigeant de 1day1learn.

→ L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12 000 voix "Pour" sur 12 000.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions réglementées en cours au 31/12/2024 et portant sur :

- Les prestations d'hébergement de la société 1day1learn par Jalios SA
- Le protocole commercial fixant la répartition des revenus des ventes effectuées par Jalios et 1day1learn
- La convention de développement régissant les modalités de fourniture de prestations de développement par Jalios à 1day1learn
- Les prestations de sous-traitance à Romain Gabas d'activités de marketing digital

→ L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12 000 voix "Pour" sur 12 000.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


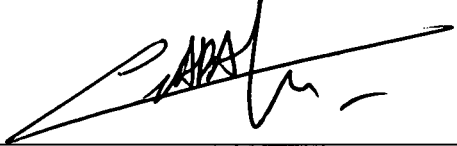


→ L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12 000 voix "Pour" sur 12 000.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 : 00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Le Chesnay le ~~12/09/2025~~ 17/10/2025

Signatures

Vincent Bouthors 	Le Président Eric GABAS 
Olivier Dedieu 	Vincent Bouthors pour Jalios SA 

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise		1DAY1LEARN		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		58 RUE POTTIER 78150 LE CHESNAY			
SIREN		8 2 0 8 6 7 9 0 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	7 050	030	7 050
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>7 050</b>	<b>048</b>	<b>7 050</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	244 829	070	6 314
	Clients et comptes rattachés *				238 515
	Autres* (3)	072	20 978	074	20 978
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	71 498	086	71 498	
Charges constatées d'avance*	092		094		
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>337 304</b>	<b>098</b>	<b>6 314</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>344 355</b>	<b>112</b>	<b>13 364</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1	
				NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	12 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	1 200
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131) )			132	
	Report à nouveau			134	157 769
	Résultat de l'exercice			136	(20 864)
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	<b>Total I</b>			<b>142</b>	<b>150 105</b>
Provisions pour risques et charges			<b>Total II</b>	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	76 183
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169) 49 239 )			172	104 702
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	<b>Total III</b>			<b>176</b>	<b>180 885</b>
	<b>Total général (I + II + III)</b>			<b>180</b>	<b>330 990</b>
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Copie certifiée conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **1DAY1LEARN**

Néant  \*

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

13 | 1 | 1 | 2 | 12 | 10 | 2 | 14 |

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*			218	410 662
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	(667)
	Autres produits				230	12
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>					232	410 007

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	168 874
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	820	244	3 189
	Rémunérations du personnel*				250	185 868
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	71 404
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	188
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	7
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	429 529

<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	(19 522)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	180
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	1 162
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	

**2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)** 310 (20 864)

**B — RÉSULTAT FISCAL** Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 314 20 864

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	4 044	
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	117	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 070
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

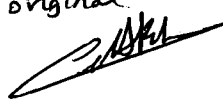
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
			JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	666
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					

**RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS** Bénéfices col.1 Déficit col.2 352 354 16 299

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables :*				360	

dont imputés sur le résultat :

Copie certifiée conforme à l'original







3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : 1 DAY 1 LEARN

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	7 050	472		474		476	7 050				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	7 050	492		494		496	7 050				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	6 863	562	188	564		566	7 050				
TOTAL		570	6 863	572	188	574		576	7 050				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

Désignation de l'entreprise : 1DAY1LEARN Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées*	610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	6 314	652	654		656	6 314	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>6 314</b>	<b>682</b>	<b>684</b>		<b>686</b>	<b>6 314</b>	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	16 299
Total des déficits restant à reporter	870	16 299

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

Copie conforme à original

Désignation de l'entreprise : 1DAY1LEARN		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	3
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	410 662
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106 410 662
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	(667)
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144 (655)
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	128 792
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	31 108
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152 159 907
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137 250 100
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	250 100
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au

Copie conforme conforme original

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 2 0 8 6 7 9 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IDAY1LEARN

ADRESSE (voic) 58 RUE POTTIER

CODE POSTAL 78150 VILLE LE CHESNAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	12000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	108000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	120000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination JALIOS  
 N° SIREN (si société établie en France) 440126035 % de détention 10 Nb de parts ou actions 12000  
 Adresse : N° 58 Voie RUE POTTIER  
 Code Postal 78150 Commune LE CHESNAY Pays FR

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille GABAS VARINI Prénom(s) ERIC  
 Nom d'usage % de détention 38 Nb de parts ou actions 45600  
 Naissance : Date 22081960 N° Département 06 Commune NICE Pays FR  
 Adresse : N° 70 Voie RUE DE LA MONESSE  
 Code Postal 92310 Commune SEVRES Pays FR

Titre (2) M Nom de famille BOUTHORS Prénom(s) VINCENT  
 Nom d'usage % de détention 26 Nb de parts ou actions 31200  
 Naissance : Date 20011961 N° Département 1 Commune ARRAS Pays FR  
 Adresse : N° 43 Voie RUE DU LOUVRE  
 Code Postal 78220 Commune VIROFLAY Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

© Sage

*Copie en 2 exemplaires à original*

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise 1DAYILEARN

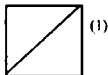
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre (2)		M	Nom de famille		DEDIEU	Prénom(s)		OLIVIER	
Nom d'usage					% de détention	26	Nb de parts ou actions		31200
Naissance :	Date	20031970	N° Département	92	Commune	NEUILLY	Pays		FR
Adresse :		N°	Voie			SQUARE DE BRETTEVILLE			
Code Postal		78150	Commune		LE CHESNAY	Pays		FR	
Titre (2)			Nom de famille			Prénom(s)			
Nom d'usage					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°	Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom de famille			Prénom(s)			
Nom d'usage					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°	Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom de famille			Prénom(s)			
Nom d'usage					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°	Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom de famille			Prénom(s)			
Nom d'usage					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°	Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom de famille			Prénom(s)			
Nom d'usage					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°	Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom de famille			Prénom(s)			
Nom d'usage					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°	Voie						
Code Postal			Commune			Pays			

Copie certifiée conforme  
à l'original  
*[Signature]*

**7** FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 2 0 8 6 7 9 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1 DAY LEARN

ADRESSE (voie) 58 RUE POTTIER

CODE POSTAL 78150 VILLE LE CHESNAY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

*Copie conforme à l'original*

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
1DAY1LEARN 58 RUE POTTIER 78150 LE CHESNAY France		58 RUE POTTIER 78150 LE CHESNAY	
SIRET 82086790100010			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées  EDITION ET COMMERCIALISATION LOGICI  Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	16 299
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

## 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W 

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % 

## F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 03052025 Lieu : LE CHESNAY Qualité : President Nom du signataire : M GABAS VARINI ERIC Eric

Copie certifiée conforme à l'original



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2025)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <span style="float: right;">(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</span>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				5	6	7	8	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Copie certifiée conforme à l'original

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES  
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION  
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres  
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012024 ET CLOS LE 31122024

**DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)**

*ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société anonyme par actions simplifiée 1DAY1LEARN  58 RUE POTTIER   78150 LE CHESNAY	

*La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.*

**Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.**

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

**La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.**

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

**Arrondis fiscaux :** Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 03052025

Signature,

Nom et qualité du signataire

*Copie conforme  
original*

... ..  
... ..  
... ..

...

...

...

...

...

...